

INVITATION PRESSE

Signature du schéma départemental de l'aide aux victimes de la Charente

Angoulême, le 27 septembre 2021

L'aide aux victimes, au sens large, est une politique prioritaire des pouvoirs publics, et constitue une préoccupation majeure en Charente pour les services de l'État, les collectivités locales et les acteurs associatifs. Dans le département, elle s'articule autour du comité local de l'aide aux victimes (CLAV), coprésidé par le préfet et le procureur de la République, chargé de l'animation et de l'adaptation des dispositifs d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des victimes, quelles qu'elles soient.

Il réunit l'ensemble des acteurs de l'aide aux victimes, parmi lesquels la préfecture, le tribunal judiciaire, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, les forces de l'ordre, le Conseil départemental, l'ARS, la CAF, le CIDFF, l'association France Victimes, et les collectivités représentées par l'AMF. Son action se traduit au travers du schéma départemental de l'aide aux victimes (SDAV), élaboré par l'ensemble des acteurs de l'aide aux victimes.

Initié dans le département à la fin de l'année 2020, le schéma départemental de l'aide aux victimes de la Charente a fait l'objet d'une rédaction partenariale entre tous les acteurs locaux et est aujourd'hui finalisé.

La préfète de la Charente, Magali Debatte, et le procureur de la République, Stéphanie Aouine, vous convient à la signature du schéma :

**Judi 30 septembre 2021 à 15 heures
au tribunal judiciaire d'Angoulême
(Place Francis Louvel – Angoulême)**

en présence de Mme Frédérique Calandra, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes
et des membres du comité local de l'aide aux victimes de la Charente.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**